



Réorganisation du contrôle familial de Manitou

Ancenis - le 9 février 2011 - Le Conseil d'administration de Manitou réuni hier a examiné un projet de réorganisation patrimoniale présenté par les actionnaires familiaux de Manitou. Un protocole d'accord global entre les membres familiaux prévoit notamment une opération de fusion-absorption par Manitou de sa holding de contrôle familial (la SFERT ¹), et la signature d'un pacte d'actionnaires global.

Ces opérations renforceront Manitou, en confirmant la pérennité du contrôle familial d'une part et en lui apportant environ 47 millions d'euros d'actifs qui figurent au bilan de la SFERT ² d'autre part. Elles contribueront par ailleurs à stabiliser l'actionnariat familial en simplifiant les structures de contrôle et en facilitant la transmission aux générations suivantes.

Les actionnaires familiaux ont déclaré : « *Ce protocole représente l'aboutissement de plusieurs années de réflexions entre les différentes composantes familiales, et marque une étape importante un an et demi après le changement de gouvernance. Il confirme, en l'organisant, l'attachement solennel des familles fondatrices à l'avenir de Manitou.* »

Au terme des opérations, qui devraient se dérouler au cours du premier semestre 2011 :

- Les actionnaires familiaux continueront à agir de concert et détiendront un pourcentage de Manitou qui dépendra des travaux de valorisation réalisés à l'occasion de la fusion, mais qui devrait être d'environ 65% du capital (contre 63% actuellement) se répartissant comme suit :

	Situation actuelle		Estimation post-fusion ³
	Actions détenues	% détention et droits de vote	% détention et droits de vote
Jacqueline et Gordon Himsworth	1,914,209	5.10%	28.5%
Société Ancemat	1,890,995	5.03%	4.7%
Autres membres	143,998	0.38%	0.4%
<i>Sous-total branche Himsworth</i>	<i>3,949,202</i>	<i>10.51%</i>	<i>33.6%</i>
Marcel Braud	3,690,988	9.82%	9.2%
Société HB	145,388	0.39%	22.2%
Autres membres	164,838	0.44%	0.4%
<i>Sous-total branche Braud</i>	<i>4,001,214</i>	<i>10.65%</i>	<i>31.9%</i>
SFERT	15,801,756	42.06%	0.00%
Total concert familial	23,752,172	63.23%	65.5%
Autres actionnaires et flottant	13,475,817	35.87%	33.7%
Titres en autocontrôle	339,551	0.90%	0.8%
Total	37,567,540	100.00%	100.0%

¹ Société Financière d'Etudes et de Réalisations Techniques, contrôlée 50-50 par les deux branches Braud et Himsworth

² Sur la base des comptes de la SFERT au 30 juin 2010 et compte tenu d'une réduction de capital prévue avant la fusion

³ Estimation réalisée à partir de la moyenne des vingt derniers cours de clôture de l'action Manitou (soit €19,18), et pour un total proforma de 40,0 millions de titres post-fusion



- Ainsi, la branche familiale Braud devrait détenir environ 32% du capital, dont environ 22% au travers d'une holding familiale « Holding Braud » détenue par l'ensemble des membres de la branche familiale Braud et environ 10% détenus en direct par Marcel Braud ;
- La branche familiale Himsworth devrait détenir environ 34% du capital, dont environ 5% au travers d'une holding «Ancemat » détenue par Jacqueline et Gordon Himsworth.
- D'une durée prévue de 6 ans à compter de la fusion-absorption par Manitou de la SFERT, le pacte familial (qui sera transmis à l'AMF en application des dispositions de l'article L. 233-11 du code de commerce pour publication dans les cinq jours de bourse de sa signature) prévoira notamment un engagement de conservation par les actionnaires familiaux d'un nombre d'actions égal à 40% des actions de Manitou existantes à l'issue de la fusion et une gouvernance de Manitou restant inchangée.
- Manitou recevra en apport l'ensemble des actifs de la SFERT, dont il est prévu qu'ils comprennent à la date de la fusion, outre 15.801.756 actions, soit environ 42% du capital de Manitou (ces actions devant être annulées suite à la fusion), environ 38 millions d'euros de liquidités ainsi que 100% du capital de Lucas G., société spécialisée dans les matériels d'élevage ayant réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 14 millions d'euros.

Le calendrier du projet s'articulera notamment autour d'une information-consultation des instances représentatives du personnel, qui ont été convoquées à cet effet, d'un traité de fusion entre Manitou et la SFERT validés par les Conseils d'Administration des deux sociétés fin mars, de la signature d'un Pacte d'actionnaires entre les actionnaires familiaux comme indiqué ci-dessus, d'une ratification de l'ensemble des conditions du projet par des Assemblées Générales Extraordinaires à convoquer au premier semestre 2011. Un Document « E » enregistré auprès de l'AMF sera mis à la disposition des actionnaires de Manitou dans les délais légaux avant l'Assemblée Générale de Manitou appelée à statuer sur la fusion.

Prochains rendez-vous

2 mars 2011 (après bourse) : Résultats annuels 2010

26 avril 2011 (après bourse) : Chiffre d'affaires T1 2011

Informations Société disponibles sur : www.manitou.com

Informations actionnaires : communication.financiere@manitou.com

Cotation :

Code ISIN : FR0000038606 • MNO : MTU • Reuter: MANP.PA • Bloomberg code : MTU.FP

Indices : SBF 250, NEXT 150, MIDCAC 100